



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 10 AVRIL 2017 à 8h30

Date de convocation : 4 AVRIL 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : (absents)

Didier CODORNIOU, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Henri MARTIN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jacques BLAYA

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume HERAS

Délibération
N°B2017-34

Membres en exercice :	24
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	-
Abstention :	-

Nomenclature Etat : FINANCES LOCALES - DIVERS

OBJET : Financement dotation globale de fonctionnement pour révision SCoT

Le premier SCoT de la Narbonnaise a été adopté en 2006. Sa révision a été prescrite en 2013, et le bilan du SCoT 2006-2016 a été adopté en décembre 2016. Le Grand Narbonne mène actuellement la révision de ce SCoT, au sein du service urbanisme et planification. Un accompagnement par des bureaux d'études est prévu pour cela de mi-2017 à début 2020.

Pour co-financer cette révision, le Grand Narbonne sollicite un financement au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) « documents d'urbanisme », en répondant à l'appel à projet SCoT 2017, auprès de la DDTM de l'Aude et de la DREAL Occitanie.

Le montant de l'enveloppe sera défini en fonction d'un barème établi par tranche de population et ajusté en fonction du nombre de candidatures reçues.

Vu l'avis de la Commission 1 du 16 mars 2017,

Vu la délibération du SYCOT du 30 novembre 2006 adoptant le SCOT de la Narbonnaise,

Vu la délibération N°C-239/2013 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne en date du 20 décembre 2013 prescrivant la révision du SCoT de la Narbonnaise,

Vu la délibération N°C-263/2016 du Grand Narbonne en date du 29 novembre 2016 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCoT (2006-2016),

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à répondre à l'appel à projet SCoT 2017, auprès de la DDTM de l'Aude et de la DREAL Occitanie en sollicitant un financement pour la révision du SCoT de la Narbonnaise,

-

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier auprès des services de l'Etat et à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- dossier de candidature appel à projet SCoT 2017

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 26/4/2017
et de sa publication
le : 26/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

